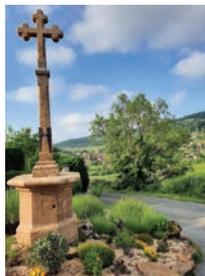


BULLETIN MUNICIPAL



VILLE SUR JARNIOUX

Édition 2023



SOMMAIRE

VIE COMMUNALE

Éditorial par Gaëtan Lièvre, Maire	3
Le personnel communal	4
Les élus	5
Les commissions municipales	6
Le budget primitif 2023	7
Les travaux réalisés	8-9
Les projets de travaux 2023	10-11
Enfance & jeunesse	12-14

VIE ASSOCIATIVE

Sou des écoles	15
System Rock	16
La compagnie des loisirs	16
Patrimoine et traditions	17-18
La voie du Tacot	19-20
La boule villésienne	21
La société de chasse villésienne	21

3-14 MANIFESTATIONS

3		22-23
4	INFOS PRATIQUES	24-27
5	Location de salle associative du Tacot	24
6	Panneau Pocket	25
7	Refonte du site internet	25
8-9	Bulletin municipal	25
10-11	Collecte ordures ménagères et encombrants	26
12-14	Bibliothèque	26
	Numéros d'urgences et utiles	27
	Assistantes maternelles	27
	ADMR	27

15-21

ETAT CIVIL

19-20 CONCOURS DE FLEURISSEMENT 29

DÉPARTEMENT 29

VIE INTERCOMMUNALE 30-33

Droits et devoirs des propriétaires des cours d'eau	30
RAMI joujoubus	31
Aides aux travaux de rénovation énergétique	32
Démarches administratives	33
Aides à l'achat d'un vélo	33

UN PEU D'HISTOIRE 34-35

LES GNOLUS 36

VOUS AVEZ LA PAROLE 36

MAIRIE

56 rue de la mairie
69640 VILLE SUR JARNIOUX
Tél : 04 74 03 81 87

Mail : secretariat@ville-sur-jarnioux.fr
 Site internet : www.ville-sur-jarnioux.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 - 18h00
 Mardi : 7h30 - 12h00
 Mercredi : 7h30 - 15h30
 Vendredi : 8h00 - 12h00



ÉDITORIAL

par Gaëtan Lièvre, Maire



Chères Villésiennes, Chers Villésiens,

Pendant 2 ans, la crise sanitaire a suspendu nombre de rendez-vous auxquels nous étions attachés. Certaines traditions, qui nous semblaient acquises, sont finalement devenues des moments exceptionnels. Cela nous a d'autant plus fait apprécier nos retrouvailles le 28 janvier dernier lors de la cérémonie des vœux. Je tiens à remercier l'ensemble des personnes présentes.

Comme nous nous y sommes engagés, un accent a été mis sur la communication et je suis heureux de vous présenter ce premier bulletin municipal, dans lequel vous y retrouverez les actions menées par l'équipe municipale et son personnel communal pendant l'année écoulée.

Pour l'année 2023, côté finances, le budget prévisionnel a été soumis au vote du Conseil Municipal le 27 février dernier. En fonctionnement, certaines priorités ont été redéfinies pour que les augmentations actuelles et à venir ne compromettent pas notre promesse de baisser la part communale d'imposition à mi-mandat. Ces hausses sont liées notamment au coût de l'électricité ou des carburants. Mais également dans d'autres domaines tels que le coût des repas du restaurant scolaire ; à l'administratif, sur le prix des différentes fournitures ; ou encore pour les travaux, avec le coût des matériaux. La liste n'est malheureusement pas exhaustive.

En investissement, le budget s'articulera notamment autour du projet de pôle santé pluridisciplinaire, de l'extension du restaurant scolaire et dont les études de faisabilités viennent de s'achever. Nous poursuivrons également la réfection de voiries communales ainsi que l'achèvement des travaux de la salle culturelle jeunesse et travaux de sécurisation à l'école. Un programme chargé pour lequel élus et services communaux auront cœur à l'ouvrage. Voici énumérées les grandes lignes budgétaires 2023.

C'est ensemble que nous continuerons à vous proposer un cadre de vie agréable, avec des services publics de qualité, utiles à tous.

Nous poursuivrons avec tous les acteurs locaux, nos actions et nos engagements au regard des valeurs qui font la richesse de Ville sur Jarniou.

Le Maire,
Gaëtan LIEVRE



LE PERSONNEL COMMUNAL

SERVICES ADMINISTRATIFS

Direction générale :
Nadège CHOPIN

Secrétariat de mairie :
Angélique MERLE



SERVICES TECHNIQUES

Bâtiments/voirie :
Alain CHANRION

Espaces verts :
Aurélié JAMBON



Une école élémentaire
Un accueil périscolaire



Une école maternelle



Un restaurant scolaire

SERVICE SCOLAIRE

ATSEM : Sophie CLERC - **Entretien des locaux :** Aurélié JAMBON, Adeline MEUNIER

Restaurant scolaire : Angélique MERLE, Adeline MEUNIER, Corinne POULY

Périscolaire : Sophie CLERC, Corinne POULY

LES ÉLUS



Gaëtan LIÈVRE
Maire



Béatrice CARRA
1^{ère} adjointe



Jacky ROQUECAVE
2^{ème} adjoint



Pascale LAURENT
3^{ème} adjointe



Sandra TESSANDIER
4^{ème} adjointe



Anne-Laure ARENS-REUTHER
Conseillère municipale



Frédéric BORDET
Conseiller municipal



Céline BOURDIN
Conseillère municipale



Florence MENU
Conseillère municipale



Michel DUTREMBLE
Conseiller municipal



Pascale FRAIROT
Conseillère municipale



Jérôme GREFFET
Conseiller municipal



Camille LEJEUNE-LIMACHER
Conseillère municipale



Jean-Yves RIGAUD
Conseiller municipal

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSIONS	Adjointe déléguée	Membres élus
VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET SIGNALÉTIQUE	Jacky ROQUECAVE	Michel DUTREMBLE, Jean-Yves RIGAUD, Jérôme GREFFET, Sandra TESSANDIER
BATIMENTS COMMUNAUX		Michel DUTREMBLE, Jérôme GREFFET, Jean-Yves RIGAUD, Frédéric BORDET
RÉSEAUX SECS ET HUMIDES, ÉROSION	Pascale LAURENT	Michel DUTREMBLE, Jérôme GREFFET, Jacky ROQUECAVE
URBANISME, PLU ET AMÉNAGEMENTS		Michel DUTREMBLE, Jérôme GREFFET, Frédéric BORDET, Béatrice CARRA, Jean-Yves RIGAUD
CHEMINS ET PARCS DE LOISIRS, FLEURISSEMENT		Michel DUTREMBLE, Jérôme GREFFET, Anne-Laure ARENS-REUTHER, Sandra TESSANDIER, Pascale FRAIROT
PÉRISCOLAIRE, PETITE ENFANCE	Béatrice CARRA	Camille LIMACHER
AINÉS ET INSERTION		Pascale LAURENT
COMMUNICATION ET NUMÉRIQUE		Florence MENU, Michel DUTREMBLE, Camille LIMACHER, Jean-Yves RIGAUD
ENVIRONNEMENT FÊTES ET CÉRÉMONIE, ET VIE ASSOCIATIVE	Sandra TESSANDIER	Jacky ROQUECAVE, Florence MENU, Camille LIMACHER, Frédéric BORDET, Michel DUTREMBLE, Jacky ROQUECAVE, Anne-Laure ARENS-REUTHER
ÉCOLE	Gaëtan LIÈVRE	Camille LIMACHER, Béatrice CARRA
DÉVELOPPEMENT RURAL, ÉCONOMIQUE ET TOURISME	Béatrice CARRA Sandra TESSANDIER Gaëtan LIÈVRE	Florence MENU, Céline BOURDIN, Anne-Laure ARENS-REUTHER.

LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion communale.

Il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est un acte de prévision : un programme financier qui évalue les recettes et dépenses de l'année.

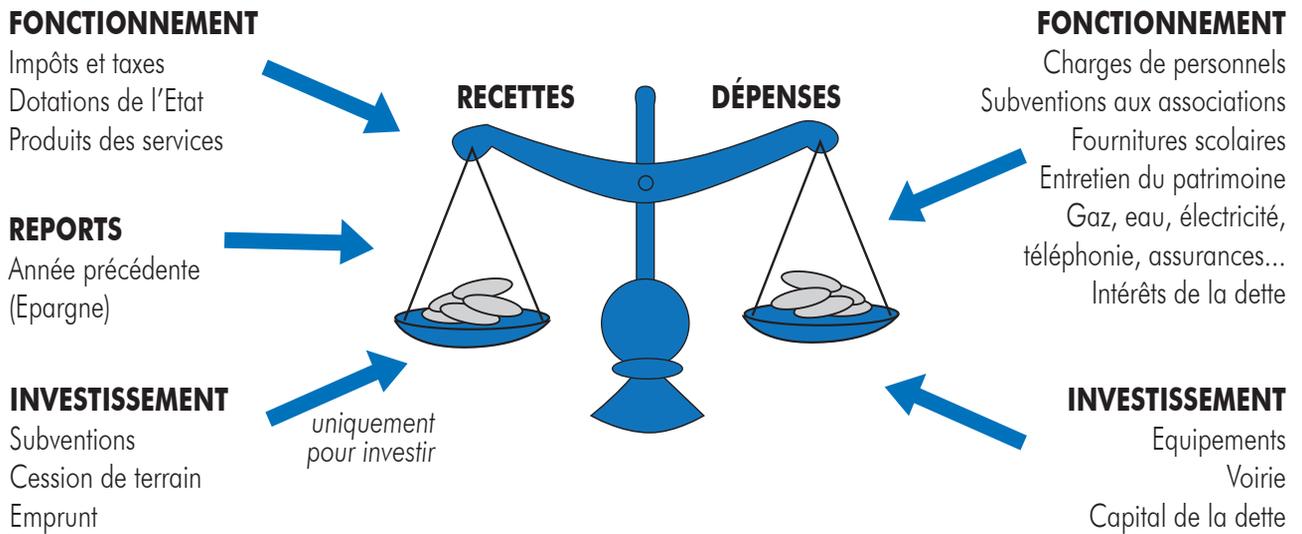
Son élaboration et son approbation par le conseil municipal doit respecter un calendrier réglementaire. Il est divisé en deux parties :

- une section de fonctionnement, qui permet à la commune d'assurer la gestion courante des services rendus à la population
- une section d'investissement dédiée aux opérations à moyens et longs termes.

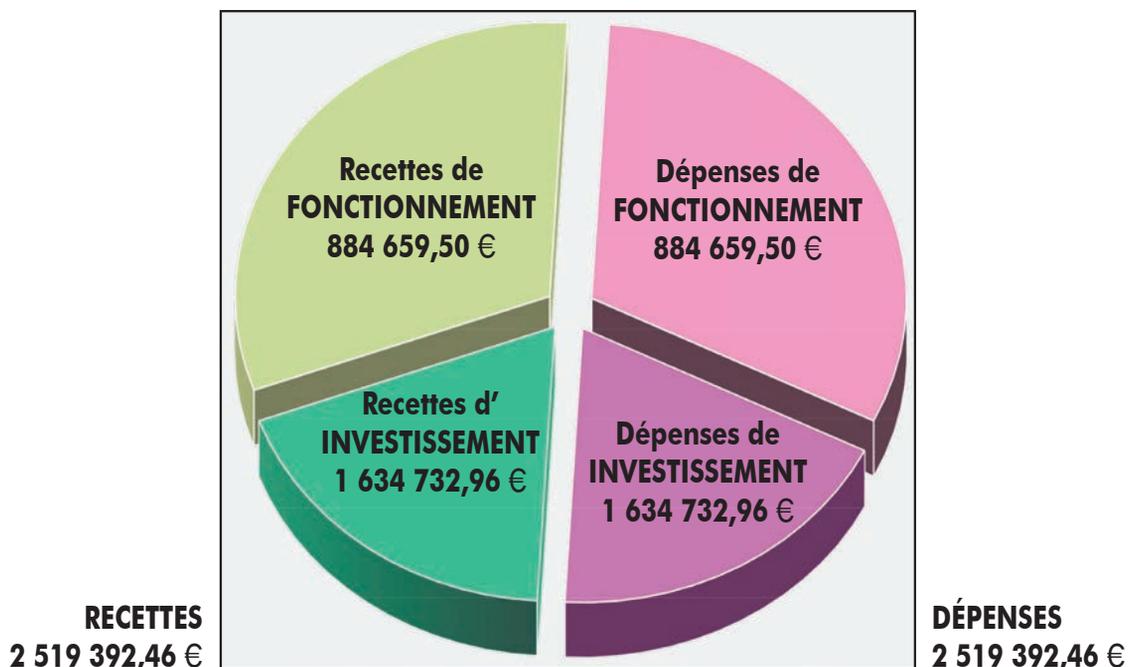
Pour 2023, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties à 27.92 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 19.93 %.

PRINCIPE DU BUDGET COMMUNAL



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET





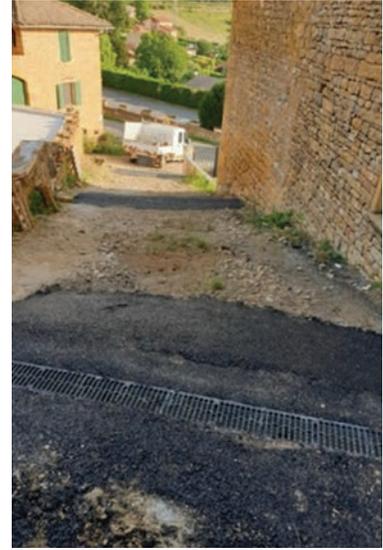
LES TRAVAUX RÉALISÉS

VOIRIE

Pour la sécurité des usagers, le personnel technique communal a mené durant les congés estivaux et automnaux une campagne de marquage au sol : parking de l'école, bandes stops, passages piétons...

Afin d'empêcher la descente de cailloux, gravillons... lors d'épisodes pluvieux, des caniveaux ont été posés par le personnel technique communal « chemin des avoreux »



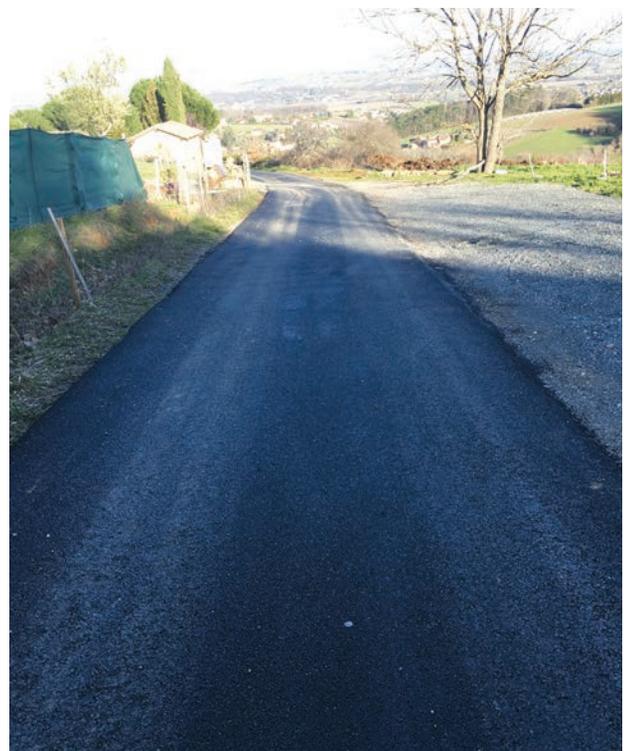


Avant, la réfection de la « Montée des Selles », les employés communaux ont œuvré à la pose de caniveaux.

L'entreprise THIVENT titulaire du marché de travaux voiries a procédé à la réfection de la voie.

Des travaux de voirie ont également été réalisés sur une portion du Chemin De La Poudrière.

Ces travaux préparatoires visaient à reprendre les accotements et supprimer les nids de poules avant la réfection complète de la voie qui est prévue après un diagnostic des réseaux d'eaux potable et reprise de ceux-ci en amont si nécessaire.





LES PROJETS DE TRAVAUX 2023

■ CRÉATION D'UN PÔLE SANTÉ ■

- Contexte et objectif :

La commune a eu l'opportunité d'acquérir en 2021 un ténement immobilier situé en plein cœur du centre bourg. A la suite de plusieurs réunions de travail avec le conseil municipal, il a été décidé de réhabiliter ce bâtiment et le transformer principalement en maison de santé pluridisciplinaire et à terme pouvoir y ajouter potentiellement un commerce. Pour ce faire, la commune s'est adjointe les compétences d'un AMO afin de définir les conditions de mise en œuvre des travaux.

- Descriptif du projet :

La fonctionnalité du bâtiment actuel permettra de disposer d'une organisation différenciée des entrées pour la maison de santé et éventuellement un commerce.

L'entrée des usagers pourra se faire par l'entrée principale sous porche de plein pied permettant ainsi l'accès aux personnes à mobilité réduite.

L'organisation du bâtiment est sur 4 niveaux :

- Sous-sol accessible depuis la rue de l'église pouvant accueillir un commerce,
- RDC et R+1 accessible de plein pied depuis le porche avec escalier et création d'un ascenseur qui accueillera les cabinets médicaux,
- R+2 accessible depuis la cour intérieure avec escalier et ascenseur pouvant accueillir d'autres cabinets médicaux ou un espace bureau dit « nomade » pour tout professionnel de santé ou autre.

L'aménagement du bâtiment sera axé sur sa polyvalence permettant ainsi une possibilité d'occupation optimale par des professionnels médicaux et/ou paramédicaux.

Le réaménagement du bâtiment sera fait dans le respect du patrimoine bâti : mise à nu complète des plateaux pour mise à niveau des planchers de l'ensemble par démolition et reconstruction, mise en valeur des façades sans modification des ouvertures extérieures, suppression de l'escalier extérieur, création d'un ascenseur intérieur, reprise ponctuelles des joints de pierre, conservation de la porte du porche et des volets bois, requalification légère de la cour intérieure avec pose de pavage sous le porche et en distribution extérieures des entrées, plantation d'arbres et arbustes.

- Durée et coût :

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 952 200.00 € H.T. pour une durée totale d'au moins 28 à 30 mois.

La commune sollicitera les partenaires publics pour l'octroi de subventions.

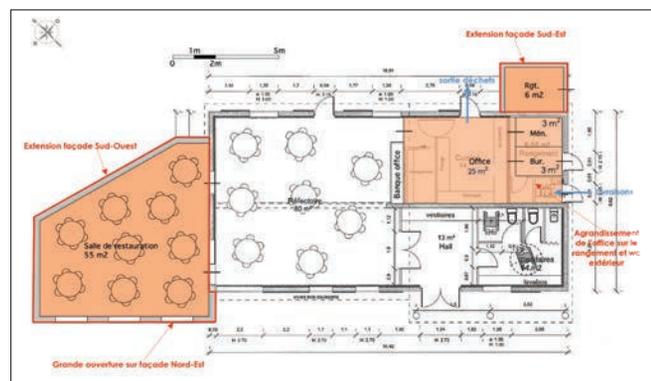


CANTINE & GARDERIE

LES TRAVAUX D'ACOUSTIQUE DU RESTAURANT SCOLAIRE ont été réalisés pendant les congés de Noël 2021. Ces derniers permettent désormais aux enfants et personnel de cantine de manger et travailler dans de meilleures conditions.

PROJET 2023 : EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

- Contexte et objectif : L'année de construction du restaurant scolaire date de 2006. Il dispose d'une surface utile d'environ 124 m² sur un seul niveau. Le bâtiment ne permet plus d'accueillir les enfants de primaire et de maternelle dans des conditions opérationnelles et efficaces, notamment au vu de l'accroissement prévisionnel de la population et de l'arrivée future de nouveaux habitants suite à la construction d'un nouveau lotissement et un second à venir. Pour ce faire, la commune s'est adjointe les compétences d'un AMO afin de définir les conditions de mise en œuvre des travaux d'extension du restaurant scolaire.



- Descriptif du projet : De part ces travaux, la commune entend faire une extension du bâtiment de 61 m² en surface utile dans le prolongement de l'existant. L'organisation actuelle des différents espaces de restauration pose des problèmes de gestion de flux. C'est pourquoi la commune a décidé de mener un important travail d'optimisation et de requalification des locaux, permettant d'améliorer la circulation des flux et d'augmenter le nombre de places assises tout en respectant la méthode H.A.C.C.P. La salle de restaurant ainsi que l'office seront agrandies et des rangements extérieurs créés. L'entrée principale des enfants sera inchangée, quant à l'entrée de service, cette dernière sera déplacée en façade Nord-Ouest. Le bâtiment sera intégré dans son environnement, construction en cohérence et dans le respect de l'existant avec toiture tuiles. Une enveloppe thermique performante (sol, mur, toit) sera mise en œuvre avec l'installation d'une pompe à chaleur réversible sur l'ensemble du bâtiment en remplacement du chauffage électrique existant.

- Durée et coût : Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 289 800.00 € H.T. pour une durée totale de 30 mois. La commune sollicitera les partenaires publics pour l'octroi de subventions.

55 route de Jarnioux - 69640 Ville-sur-Jarnioux - Tél. 04 74 03 83 98 - email : cantinevsj@gmail.com



ENFANCE & JEUNESSE

ÉCOLE SOPHIE GERMAIN

- **L'effectif de la rentrée de septembre 2022 est de 62 élèves.**

Ils sont répartis en 3 classes.

- PS : 4 élèves - MS : 8 élèves - GS : 5 élèves - Enseignante : Valérie Mounier - ATSEM : Sophie Clerc
- CP : 9 élèves - CE1 : 10 élèves - CE2 : 9 élèves - Enseignante : Mélanie Devigne
- CM1 : 9 élèves - CM2 : 8 élèves - Directrice : Ophélie Lescuyer

- **Projets pédagogiques de l'école :**

Le projet annuel porte sur les 5 sens. Les élèves participent à de nombreuses animations et événements : Semaine du sport, Semaine du goût, projet musique, Le temps des livres, piscine, projet autour de la résolution de problèmes en mathématiques, projet de créer et faire vivre un lien intergénérationnel dans la commune, Printemps des poètes, Journée du harcèlement, paysages olfactifs, Musée Claude Bernard, anglais, Journée de l'élégance, Conseil Municipal des enfants, fleurissement...

Nous rappelons que le projet d'école est orienté sur 4 axes majoritaires pour les années 2022 à 2026 :

- Axe 1 : Développer l'identité citoyenne des élèves au coeur de leur village
- Axe 2 : Amélioration quotidienne du climat scolaire
- Axe 3 : Rendre les élèves plus efficaces en résolution de problèmes
- Axe 4 : Développer la plus-value des outils informatiques au service des apprentissages fondamentaux.



54 route de Jarnioux - 69640 Ville-sur-Jarnioux - Tél. 04 74 03 84 89 - email : ce.06908841@ac-lyon.fr



> **L'année dernière dans notre école nous avons fait beaucoup de projets :**

• **En premier, nous avons eu un projet jardin.**

Nous avons fait notre propre jardin (culture) derrière la cour de récréation. Nous avons construit des bacs, une table et des bancs avec des palettes de récupération. Au mois de Mai, nous avons réalisé une vente de salades.

• **Les CM1 et CM2 sont allés au Musée Claude Bernard et ont réalisé plusieurs expériences :**

Faire tenir une bougie allumée dans l'eau - Séparer le sel et le poivre - Faire de l'électricité statique.

• **Pour Noël, nous avons dansé devant les autres classe et Manuel Langevin a réalisé un concert.**

• **Nous avons eu un projet musique de la maternelle au CM.** Nous avons écrit et inventer des chansons sur le thème de l'environnement. Manuel nous a aidé à composer nos musiques. Nous avons ensuite répété régulièrement jusqu'à la représentation de fin d'année où nous avons fait un concert devant les parents.

• **Les CP/CE1/CE2 ont fait des balades mathématiques dans le village afin de réaliser des problèmes.** Ils sont allés se promener au bois de Chassagne pour faire un test de « survie » et un cache-cache géant !

• **Les maitresses nous ont fait un poisson d'avril.** Elles ont décidé d'échanger leur classe. C'était trop bien !

• **Les maitresses ont décidé de faire la semaine**

des langues. On a découvert plein de langues comme le mandarin, le norvégien, l'allemand...

• **Nous avons fait plusieurs randonnées autour de Ville sur Jarnioux.**

• Pour finir, nous sommes allés à **la forêt des expériences** et nous avons beaucoup marché.

Ecrit réalisé par les élèves de cycle 3

TABLEAUX NUMÉRIQUES



Une unité centrale et borne accès wifi, ainsi que deux écrans tactiles interactifs ont été achetés pour l'école.

Dans le cadre du programme Watty, sensibilisation à la transition écologique (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie), une convention de partenariat a été signée par la commune pour l'école primaire, pour la période 2021-2022, avec la société Eco CO2.



CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

• Le 8 avril 2022, 26 élèves des classes de CE2, CM1, et CM2 procédaient à l'élection du premier conseil municipal des enfants (CME) de l'école de Ville-sur-Jarnioux.

Photo du haut, de gauche à droite : Clémence DUPERRAY, Aubin HOPPENOT, Mathis MULATON, Noélyce CARRA et Alexane BRASSART, étaient accompagnés du maire, Gaëtan LIÈVRE.

Reprogrammé à de nombreuses reprises en raison de la crise sanitaire, ce vote a finalement pu se faire dans ce contexte particulier : **pour 12 places proposées, 6 enfants ont proposé leurs candidatures**, avec l'autorisation de leurs parents. **100 % de participation chez les jeunes électeurs, pour 100% de bulletins exprimés**, ce qui a permis l'élection de l'ensemble des ardents volontaires. « Un score à faire rêver les adultes en cette période d'élections nationales » commentait Gaëtan Lièvre, Maire.

Les élus se sont retrouvés le 15 avril en Mairie afin d'élire le Maire et son Adjoint. À l'issue du scrutin, c'est Alexane BRASSART qui se voyait confier le mandat de Maire. Elle sera accompagnée de Noélyce CARRA au poste de première adjointe, elle-même assistée de Clémence DUPERRAY, Inès RIVIÈRE, Aubin HOPPENOT et Mathis MULATON en tant que conseillers municipaux des enfants. **Après avoir signé les procès-verbaux, le tout nouveau conseil s'est exprimé sur le premier**

dossier qui leur était confié par le Maire. Le 19 avril 2022, l'unanimité s'est dite favorable sur le projet de donner un nom à l'unique **école municipale « Sophie Germain »**. Le Maire, avant de clôturer cette première séance, a rappelé les rôles et enjeux du conseil municipal des enfants et a félicité et remercié l'ensemble des élus pour leur volontarisme et ce premier pas franchi dans la vie de citoyen.

DEUXIÈME MANDAT

• **L'élection du Conseil Municipal des jeunes s'est tenue en mairie le jeudi 15 décembre 2022.** A l'issue des votes, Clémence DUPERRAY a été désignée maire et Noélyce CARRA adjointe. Elles seront secondées dans leurs tâches par les conseillers Mathis MULATON, Quentin GONCALVES, Inès RIVIÈRE, Lorélys CARRA et Alexane BRASSART.



■ SOU DES ÉCOLES ■

Le Sou des Ecoles de Ville sur Jarnioux est une association (loi 1901) qui regroupe des parents d'élèves réunis autour de l'objectif d'organiser des événements permettant de soutenir et financer les projets pédagogiques de l'école.

■ Lors de l'assemblée générale du 8 septembre 2022, le **bureau du Sou a été renouvelé.**

Ont été élus :

Présidente : Stéphanie GRILLET

Vice-Présidente : Elodie CAHEN

Trésorière : Coralie BICREL

Vice-Trésorier : Erick BRASSART

Secrétaire : Charlotte MATHIAS

Vice-secrétaire : Anne DENIS PETITDEMANGE

Les projets portés cette année par le Sou des écoles de Ville sur Jarnioux sont les suivants :

- Mise en place des paniers malins,
- Goûter du vendredi
- Boum d'Halloween (21 octobre 2022)
- Fête de Saint Nicolas
- Marché de Noël
- Carnaval
- Chasse au trésor nocturne
- Brocante et guinguette
- Kermesse et tombola

Mise en place du réseau de distribution du PANIER MALIN:

Le Sou des écoles de Ville sur Jarnioux s'associe au panier malin et devient un relais de leur distribution. Chaque semaine, l'équipe du panier malin compose **des paniers de qualité comprenant des fruits et légumes frais, sélectionnés pour leur production locale et leur culture, raisonnée ou bio pour la plupart des produits.**

Le Sou des écoles de Ville sur Jarnioux tiendra les paniers à disposition de ses propriétaires **chaque jeudi, de 16h30 à 18h00, à la salle du Tacot.**

En contrepartie de cette organisation, le Sou percevra une rétrocession de 10 % sur chaque panier commandé et livré, ce qui soutiendra l'organisation des projets scolaires.



Pour toute question, vous pouvez contacter le Sou

par mail sou.ecole.vsj@gmail.com

et suivre ses actualités sur Facebook

<https://m.facebook.com/Sou-des-écoles-de-Ville-sur-Jarnioux-266304991901745/>



Concert « British music » le 16 novembre 2019 dans l'église.

SYSTEMROCK

L'association SystemRock a pour objectif d'organiser des concerts et animations musicales à Ville sur Jarniou.

Après une interruption de deux ans, les adhérents de SystemRock étaient très contents de pouvoir proposer à son fidèle public **un nouveau départ de saison avec l'apéro-concert du 14 mai**. Deux groupes de rock « Kollapsed » et « Émysphère » se sont succédés dans la salle des associations devant un public nombreux et enthousiaste. Les deux groupes ont choisi d'étonner par un répertoire de reprises, interprétées de façon personnelle, enrichies de nombreuses improvisations.

SAMEDI 17 JUIN : ROCK À VILLE !

Concert gratuit à partir de 19h à la salle des associations. Le programme n'est pas encore arrêté

mais la formule restera celle que vous connaissez : plusieurs groupes de musique, buvette, restauration et bonne humeur !

Contact :

michel.sordet@laposte.net

Suivez nous sur :

Facebook : systemrockvsj

Instagram : @systemrock_vsj



Bureau :

Président : Jean-François GOUBET

Secrétaire : Michel SORDET

Trésorière : Sophie SAVOYE

LA COMPAGNIE DES LOISIRS

La Compagnie des Loisirs est une association proposant des activités sportives, créatives et de bien être :

- Modern jazz,
- Yoga,
- Badminton,
- Qi Gong in,
- Gym renforcement musculaire,
- Karaté,
- Marche sportive,
- Arts créatifs,
- Théâtre.



Présidente : Céline BESACIER

Trésorière : Laurence MUZARD

Informations : <http://la.cdl.free.fr/>

Contact : compagniedesloisirs@live.fr



PATRIMOINE ET TRADITIONS

NOS BUTS :

- 1- promouvoir et coordonner les diverses initiatives, études, recherches et tous les efforts en vue d'une découverte permanente de la vie et de l'histoire de Ville-sur-Jarnioux.
- 2- faire partager cette connaissance et respecter son patrimoine.
- 3- promouvoir et participer à toutes les actions qui contribuent à conserver à ce « Pays » son caractère.
- 4- resserrer ainsi les liens entre les habitants de ce village.
- 5- intégrer ces différentes actions dans le cadre de projets d'ensemble élaborés avec les organismes, les associations, groupements, sur le plan national, régional ou local.

C'est dans cet esprit qu'elle adhère à Maison Paysannes du Rhône

ANIMATIONS AU COURS DE L'ANNEE

Nicole WIERNSPERGER anime un atelier de calligraphie ouvert à toutes et tous. Elle apprend l'art de l'enluminure. Ses œuvres et celles de ses stagiaires sont exposés et vendues à chaque manifestations auxquelles participe l'association.

Atelier pierres : C'est après deux stages de formation à la technique de la pierre sèche avec Maisons Paysannes du Rhône que l'association a mis sur pied un

« atelier pierres » où serait transmis le savoir-faire appris. C'est donc depuis 2014 que Robert Braymand encadre tous les mois (le 2^{ème} vendredi et le samedi qui suit) un stage d'initiation à la technique de construction en pierre sèche. **C'est dans ce cadre que l'association a obtenu en 2006 le premier prix du Patrimoine du Rhône. La valeur de ce prix a permis la création du circuit des Cadoles de Collonge.**

ÉVÉNEMENTS DE 2022 :

- **Les 25 et 26 juin 2022, l'association a proposé pour les Journées du patrimoine de pays et des moulins** une exposition sur les bâtiments communaux : histoire et évolution de la salle des fêtes, l'école et l'église.

- **Vendredi 9 septembre 2022** : Monsieur Roland CARRIER a donné une conférence sur **Claude CHANA (1811-1882) : du Beaujolais à la Californie - L'étonnant destin d'un tonnelier de Ville-sur-Jarnioux** - chercheur d'or et fondateur de la ville de Auburn en Californie.

- **Samedi 10 septembre 2022, fête de l'environnement** : L'Agglo Villefranche Beaujolais Saône a organisé une randonnée sur la zone naturelle protégée. Nous avons été accompagnateurs sur le



circuit « Crêt de Remont » : environ 7 km en passant par Chapelle Saint-Joseph.

Nous avons profité de ce rassemblement pour présenter notre village auprès des randonneurs.

• **Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre 2022**

Thème de cette 39^{ème} édition : Le patrimoine durable. Nous avons sélectionné la gastronomie. Notre association a servi à la salle des fêtes hydromel et hypocras ainsi que des jus de raisins et pommes... Nous avons exposé des légumes d'antan, des anciens menus, quelques consignes du savoir-recevoir pour réussir une invitation et une table dressée.

Nous avons aussi diffusé un documentaire sur la conservation des aliments.

Le vendredi après-midi était réservé aux enfants, avec une orientation sur la découverte des arômes et la perception olfactive.

• **Vendredi 25 novembre 2022** nous avons projeté le **documentaire « Le petit patrimoine rural du pays des pierres dorées et des Monts d'Or »** par Patrick Harant.

L'objectif de ce film est de montrer et expliquer ce qu'est le petit patrimoine rural ; valoriser le tissu des bénévoles qui s'impliquent dans sa préservation ; disposer d'un outil de communication au service des associations de sauvegarde du petit patrimoine rural pour promouvoir leurs actions.

■ **Bureau**

Présidente : *Christiane LIÈVRE*

Secrétaire : *Monique BENIS*

Trésorier : *Gilles DEMAISON*

Contact :

Christiane Lièvre - Tél. 06 21 08 05 58

patrimoine.et.traditions265@gmail.com

Site internet :

<http://patrimoine-traditions-villesurjarnioux.e-monsite.com>

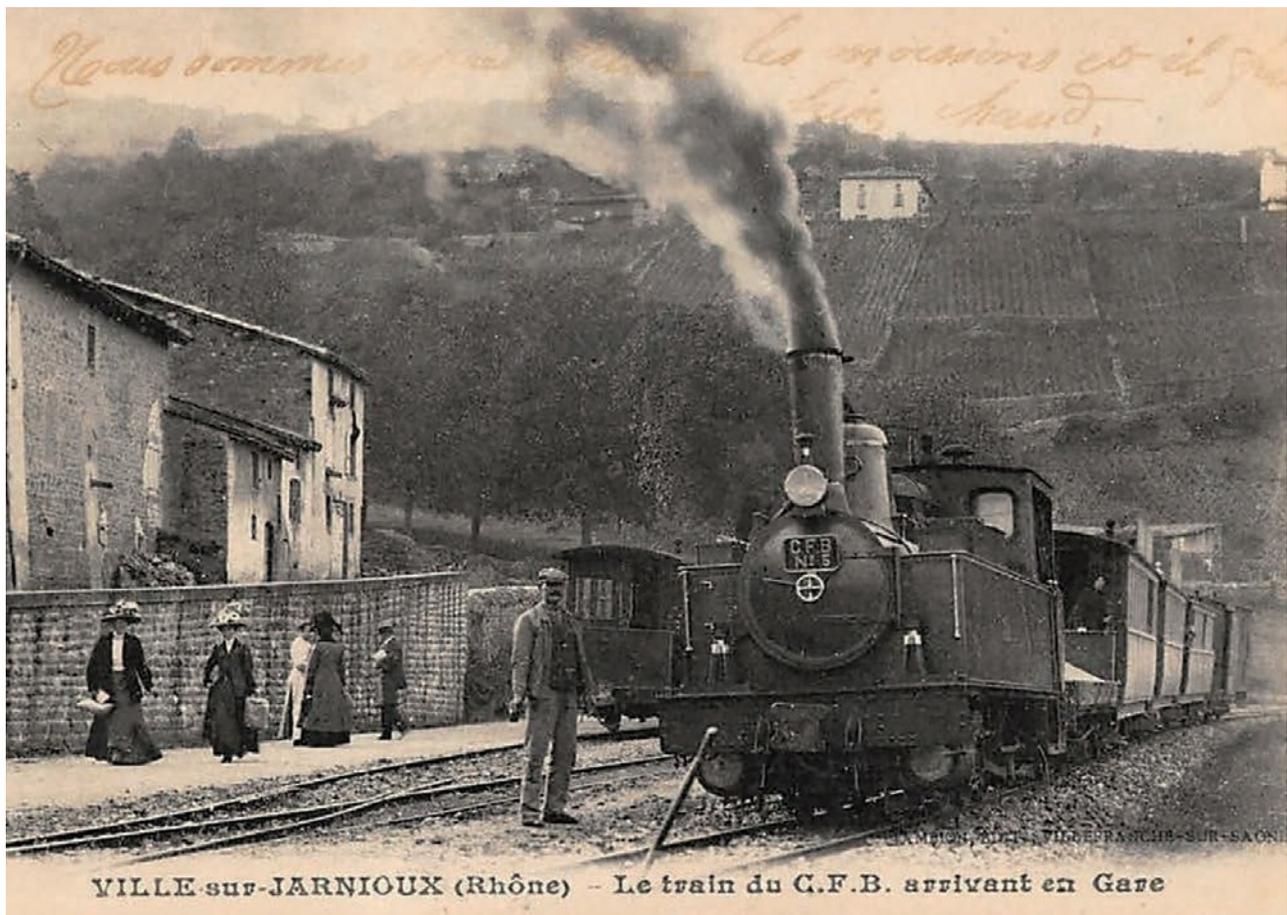
ATELIER PIERRES SÈCHES :

Hameau de Saint-Clair
Ville-sur-Jarnioux

Contact : 04 74 68 26 94

Participation libre





LA VOIE DU TACOT

« Les Amis de la Voie du Tacot » est une association (loi 1901) créée en octobre 2012.

C'est suite au nouveau découpage des Communautés de Communes qu'a été émise l'idée de cette Association des Amis de la Voie du Tacot, le 11 octobre 2012.

En effet, le circuit s'étirant sur trois Communautés de Communes, il s'avérait opportun de créer une unité de vue d'ensemble.

Des amoureux des Pierres Dorées ont vu une opportunité de mettre en valeur ce ruban qui relie les villages et les hameaux épars.

Cette voie suit le tracé de l'ancien chemin de fer qui rejoignait Villefranche à Tarare.

Le parcours de Villefranche-sur-Saône à Sarcey s'étant sur une distance de **24 km**. Il serpente dans un paysage vallonné, agricole au milieu des vignes et des prairies.

Il relie treize communes :

Porte des Pierres Dorées (Liergues, Pouilly-le-Monial,

Jarniou), Ville-sur-Jarniou, Theizé, Bagnols, Moiré, Frontenas, Val d'Oingt (Le Bois d'Oingt, Oingt, Saint-Laurent-d'Oingt), Légny et Sarcey.

Cet ensemble de villages a en commun de flamboyer quand le soleil joue avec les cristaux de silice des **pierres dorées** constituant leurs bâtisses.

L'association a pour objet la promotion et la valorisation de la Voie du Tacot :

- la faire connaître après que des bénévoles chevronnés l'aient sorti de l'oubli,
- faire découvrir au plus grand nombre les paysages de notre région des pierres dorées.

Un beau programme qui demande beaucoup de contacts, de patience, d'opiniâtreté et une volonté de fer.

L'Association Les Amis de la Voie du Tacot fait partie d'un réseau d'associations fédérées sous le nom de Patrimoine des Pierres Dorées :

<http://patrimoine-pierres-dorees.e-monsite.com>



■ En 2020, le siège social a été installé dans l'ancienne gare de Theizé mise à notre disposition par la commune de Theizé.

■ On ne peut envisager une ancienne voie de chemin de fer sans évoquer les gares. Dans certains villages, elles ont été bien préservées ou restaurées.



■ Rejoindre l'Association Les Amis de la Voie du Tacot ?

Vous souhaitez vous investir dans notre organisation et devenir un membre actif ? Vous pouvez nous rejoindre dès maintenant et nous aider à développer notre association !

■ Avis aux marcheurs : Le viaduc de Jarnioux est en réparation depuis octobre 2022, pour une durée de 3 à 6 mois. Il est fermé à tous.

Le conseil d'administration:

- Présidente : Christiane LIÈVRE
- Vice Président : Michel DUTREMBLE
- Secrétaire : Hervé ROCLE
- Trésorier : Robert BRAYMAND
- Membres : Jacqueline LARZILLIÈRE,
Lucien CHARVOZ.

Contact :
www.lesamisdelaVoiedutacot.e-monsite.com
 Email : lesamisdelaVoiedutacot@gmail.com
 et www.destination-beaujolais.com
 Tapez : « voie du tacot »

AMICALE BOULES VILLÉSIENNE

Manifestations 2023

- 25 mars : corvée de nettoyage des jeux
- 8 avril : « Coupe du Cochon » - 16 quadrettes
- 28 avril : sur la place du village à 18h.
Présentation et dégustation de vins de toute la France, bières avec possibilité de commander et de bénéficier de prix très attractifs grâce à une commande groupée.
- 6 mai : éliminatoires Championnat de France. Doublettes. À Villefranche-sur-Saône, organisés par l'Amicale.
- 24 et 25 juin : Challenge des 2 Vallées. 64 quadrettes – ARNAS
- 29 juillet : but d'honneur
- 26 août : « Coupe Georges Longefay ». 16 doublettes
- 5 novembre : « Coupe de la Municipalité ». 16 quadrettes. À Villefranche-sur-Saône, organisés par l'Amicale.

- 6 octobre : AG
- 7 octobre : vente de tripes à emporter ou à consommer sur place + 2ème session de vente vins et bières.

Aux beaux jours, TOUS LES JEUDIS à partir de 14h : entraînement ouvert à tous.

Bureau

Président : Hubert BRUNEL
Secrétaire : Philippe AUJOGUE
Trésorier : Jean-Marc VIOLAY

Contact : Hubert BRUNEL au 06 13 07 42 65

SOCIÉTÉ DE CHASSE VILLÉSIENNE

La société de chasse est composée de 34 sociétaires et 10 actionnaires avec le bureau suivant :

- Albert FAVROT - Président
- Philippe TABOURIN - Vice-président
- Serge MEUNIER - Secrétaire
- Bertrand PROTHIERE - Trésorier
- Cyril LARGE - Secrétaire adjoint
- Bertrand FEDRY - Trésorier adjoint
- Louis FAVROT
- Jimmy CHARMET

Rencontrer des chasseurs surprend souvent.

Équipement, chiens, clameurs... les actions de chasse peuvent impressionner. Pourtant la pratique de ce loisir fait partie de la gestion de la faune et obéit à des règles de sécurité strictes.

Découverte de cette activité à travers quatre verbes...

Connaître

Le chasseur connaît les types d'habitats de la faune sauvage - ou paysages cynégétiques - et les animaux qui y vivent. Bon connaisseur des espèces, il connaît leurs habitudes de vie : s'abriter, se nourrir, boire, se reproduire, protéger sa progéniture. Il perçoit bien le milieu naturel : son relief, ses changements au cours des saisons, les limites du territoire de chasse. Il connaît bien la réglementation de la chasse, la balistique, les règles de sécurité.

Parcourir

Selon le type de chasse pratiquée, le chasseur arpente le territoire, seul, avec un chien ou en groupe. Que ce soit en battue ou à l'approche, une reconnaissance préalable des lieux de passages permet de connaître et identifier la présence du

gibier. Cela permet ensuite le bon déroulement de la chasse en battue (rabattre le gibier vers des chasseurs postés) ou à l'approche (pister l'animal).

Gérer

Chasser permet de maintenir les populations de gibier dans des densités qui permettent au milieu et aux autres espèces vivantes de se développer en équilibre. Les chasseurs gèrent le milieu naturel d'une manière quantitative et qualitative. Quantitativement, ils pallient à l'absence de prédateurs de certaines espèces comme le sanglier, le chevreuil ou le cerf. Qualitativement, pour les grands gibiers, ils régulent la population d'une espèce dans le respect d'un ratio mâle / femelle, adulte / jeune. Cette gestion est encadrée par les plans de chasse via les Schémas départementaux de gestion cynégétique, établis pour 6 ans.

Agir ensemble

Ces plans de chasse associent les différents services institutionnels, les chasseurs, les agriculteurs et les usagers de la nature. Les chasseurs gèrent ainsi leur espace de loisir dans le cadre d'une démarche concertée qui allie biodiversité et équilibre faune-flore. Sur le terrain, chacun tient un rôle particulier dans un ensemble. Dans le cas de la chasse à la battue, pisteurs, rabatteurs, postés et directeur de chasse jouent chacun un rôle particulier. Dans le cas de la chasse à l'approche, les périodes de chasse sont réparties entre chasseurs à la fois dans le temps et dans l'espace. La chasse à l'approche ou à l'affût peut souvent se pratiquer en été avant l'ouverture générale de la chasse. L'association organise annuellement le 1er samedi d'avril son repas réunissant propriétaires et chasseurs dans une ambiance conviviale.

SOURCE : fédération nationale des chasseurs



■ BISTRONOMIE ■

C'est avec un grand honneur que Ville-sur-Jarnioux a accueilli le **7 juillet 2022 la 5^{ème} bistronomie de Chefs et Chais en Pays Beaujolais** : une soirée conviviale placée sous de belles découvertes gustatives proposées par près de **25 professionnels** qui ont su ravir nos papilles.

Villésiens et visiteurs de tout le Beaujolais ont pu découvrir les produits de nos terroirs, dans une ambiance festive, rassemblant près de **700 personnes**. Un grand merci aux différents exposants, nombreux ont fait le déplacement.



L'association Chefs et Chais donne rendez-vous aux amateurs de gastronomie **le 6 juillet 2023 à Saint-Vérand**.

■ PLEIN DE LUMIERES POUR LE 8 DÉCEMBRE ■

Les habitants du hameau de LA PENIÈRE se sont retrouvés dans une ambiance très chaleureuse et ont déposé plus de **150 lampions à l'occasion de la fête des lumières**.

Cet évènement se déroule depuis plusieurs années et se termine toujours par un moment convivial entre riverains.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

C'est sous un grand soleil qu'a été célébré l'anniversaire de l'Armistice de 1918.

La Municipalité a rendu hommage aux soldats morts pour la France à l'occasion des cérémonies de commémoration de la fin de la première Guerre Mondiale, 104 ans après la signature de l'Armistice.

Les enfants de l'école présents en nombre ont pu lire un poème « Au champ d'honneur » de John Mc CRAE et « Folie meurtrière » de Jacques-Hubert FROUGIER.

Après 1 minute de silence la Marseillaise a été entonnée par les nombreux Villésiens présents.



REPAS DES AINÉS



C'est dans une ambiance chaleureuse que nos aînés se sont retrouvés le dimanche 11 décembre 2022, à la salle associative du tacot, autour d'un repas préparé et servi par 1000 et une Saveurs.

Au rythme de l'orchestre KOHLER avec Fred et Marco, nos aînés ont pu chanter et danser sur des airs de musette, rock, madison.

VOEUX DU MAIRE



La cérémonie s'est déroulée en présence de Madame Martine PUBLIÉ, Conseillère Départementale, Monsieur Pascal RONZIÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône ainsi que des maires et élus de l'agglomération.

Après avoir présenté ses vœux à l'ensemble des personnes présentes et avant le traditionnel verre de l'amitié, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal ont remis la **médaille de maire honoraire à Monsieur Maurice LIÈVRE** et **mis à l'honneur Monsieur René DE LABORDERIE** qui œuvre pour la commune en remettant en état des murets en pierres dorées.



■ **SALLE DU TACOT** ■

Tarifs au 1^{er} janvier 2023

HABITANTS DE VILLE-SUR-JARNIOUX pour le WE	350 €
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	Gratuit 1 fois/an 150 € les fois suivantes dès lors que la manifestation génère des profits
EXTERIEURS DE VILLE-SUR-JARNIOUX	700 €
CAUTION LOCATION DE SALLE	1 000 €
CAUTION spécifique état de PROPRETÉ salle et extérieurs	200 € (<i>caution encaissée si état de propreté non satisfaisant</i>)
CAUTION spécifique pour non-respect du règlement sur le RANGEMENT TABLES/CHAISES	50 € (<i>caution encaissée si les tables et chaises sont rangées avant vérification</i>)
Détérioration de matériel : il sera facturé 40 €/chaise et 55 €/table.	

INFORMATION PANNEAU POCKET

SOYEZ
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ

OFFERT PAR
LA MAIRIE !

PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux et l'actualité de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

DISPONIBLE SUR
Google Play

Disponible sur
App Store

SINON, FLASHEZ-NOUS !

REFONTE DU SITE INTERNET

Ville sur Jarnioux
Au cœur des Pierres Durées
en Beaujolais

MAIRIE URBANISME VIE PRATIQUE CULTURE & LOISIRS AGGLO CABVS CONTACTS

<http://www.ville-sur-jarnioux.fr>

La municipalité améliore ses outils de communications et vous proposera d'ici mars/avril son nouveau site internet. **Plus interactif, plus pratique, plus réactif, ce portail numérique enrichi vous donnera directement accès à l'ensemble des informations relatives à l'histoire et à la vie de notre village et vous accompagnera au quotidien dans vos démarches administratives.**

BULLETIN MUNICIPAL

Merci à toutes les personnes et associations qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

Directeur de publication : Gaëtan Lièvre - **Images et rédaction :** la Commission Communication et les Associations
Conception - réalisation : Sandrine Vadrot - 06 30 69 63 40

Tirage à 650 exemplaires - Diffusion gratuite - Dépôt légal mars 2023 - Toute reproduction, même partielle, interdite

■ ORDURES MÉNAGÈRES & ENCOMBRANTS ■



■ LES POUBELLES sont ramassées les lundi matin.

Celles-ci doivent être sorties la veille au soir et rentrées après la collecte.

■ TRI SELECTIF

2 points d'apports volontaires sont à votre disposition :

- près du local technique (route de la Maladière)
- près de la salle associative du tacot (chemin du tacot).



Rappel : il est strictement interdit de déposer des déchets (verre, papier, carton, textile...) **au pied des points d'apport volontaire (PAV)** ou à proximité. Ces dépôts sont considérés comme dépôts sauvages et peuvent provoquer des nuisances et des problèmes de salubrité publique. Nous comptons sur votre civisme.

■ DÉCHETTERIES :

4 possibilités vous sont offertes pour déposer vos autres déchets.

- Déchetterie d'Anse : Avenue de Lossburg
- Déchetterie de Chazay: Route de Saint Antoine
- Déchetterie de Theizé: Lieu-Dit Le Merloup
- Déchetterie de Saint Laurent d'Oingt : ZA Les Plaines



Elles reçoivent les déchets qui ne peuvent pas être collectés par le biais de la collecte des ordures ménagères du fait de leur volume, de leur dangerosité ou de leur nature recyclable ou valorisable.

La plus proche est à Theizé dont les horaires sont les suivants :

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
THEIZE	Matin	fermée	fermée	9h/12h	fermée	9h/12h	9h/12h
	Après-midi	fermée	14h/17h	14h/17h	14h/17h	14h/18h	14h/18h

Se procurer la carte de déchetterie en mairie.

LA PROPRETÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS !!

C'est pourquoi le **SAMEDI 29 AVRIL 2023 de 8h30 à 12h, habitants, associations et riverains sont invités à se mobiliser pour une opération de grand nettoyage sur nos beaux chemins et sentiers.**

La commune accompagne et organise cet évènement en fournissant des gants et des sacs aux participants mais aussi en prenant en charge la collecte des déchets ramassés. Votre bonne action sera suivie d'un pot de l'amitié.

On compte sur vous...

■ BIBLIOTHÈQUE ■

Villésiens, vous avez une bibliothèque à votre disposition... à Theizé.

Elle vous reçoit, dans le même local que l'agence postale, 47 rue Saint-Antoine, à droite de l'église.

Tél. 04 74 71 29 79 - email : bibli.theize@gmail.com

Horaires de la bibliothèque : 9h30 / 11h30 les mardis, jeudis, vendredis - 9h30 / 12h les mercredis et samedis - 16h / 18h les mercredis après-midi sauf pendant le mois d'août.

NUMÉROS UTILES

POMPIERS	18
SAMU	15
POLICE SECOURS	17
NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN	112
NUMÉRO D'URGENCE POUR PERSONNE SOURDE OU MALENTENDANTE	114
CENTRE ANTIPOISON	04 72 11 69 11

LA POSTE

333, montée Saint-Eloi,
Liergues - 69400 Porte des Pierres Dorées
Lundi 14h30-17h30 / Mardi au vendredi 9h-12h
et 14h30 - 17h30 / Samedi 9h-12h

PAROISSE CATHOLIQUE SAINT VINCENT DES PIERRES DORÉES

73, rue Peignaux-Dames,
Le Bois d'Oingt - 69620 Val d'Oingt
Tél. 04 74 71 62 93

GENDARMERIE DE VAL D'OINGT

242, rue de la Petite Gare,
Le Bois d'Oingt - 69620 Val d'Oingt
Lundi au vendredi 8h-12h et 14h-18h30
Dimanche 9h-12h et 15h-18h
Tél. 04 74 71 60 02

HÔPITAL DE VILLEFRANCHE

Plateau d'Ouilly, 69400 Gleize
24h/24
Tél. 04 74 09 29 29

LES ASSISTANTES MATERNELLES A VILLE-SUR-JARNIOUX

GUIGLIELMETTO Florence
82, chemin du Bancillon
Tél. 09 51 32 39 61

HYVERNAT Elodie
57, chemin de la poudrière
Tél. 06 60 95 66 08

MACCIO Marion
528, route de Jarnioux
Tél. 06 98 20 90 44

PROTHIERE Anne-Laure
22, allée du Vivier
Tél. 04 27 47 12 48

L'ADMR

pour tous, toute la vie, partout



Premier réseau associatif national de services à la personne

ADMR DU COEUR DES PIERRES DORÉES

Le Bourg - 69620 THEIZE

Nous contacter :

Accueil téléphonique : 04 74 71 15 34 - du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accueil physique : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Email : admr.despierresdorees@fed69.admr.org

admr-rhone.fr





■ **NAISSANCES 2022** ■

6 juin 2022
BESSY Marcel, Martin

15 septembre 2022
LE BRIS BRUNEAU Ewen, Jean, Christian

14 septembre 2022
CAUSSANEL Samuel, André

11 février 2022
LIMACHER Charlotte Yumi

5 novembre 2022
CHARUEL Maxence

14 mars 2022
LOPES ALLARD-JACQUIN Théodore, Robert, Fernando

19 novembre 2022
COLOMB GIMENEZ Tom, Bao

1^{er} décembre 2022
MARTINEZ Maje, Charlotte, Jeannine

18 novembre 2022
FONTAINE Lucien

■ **MARIAGES 2022** ■

29 octobre 2022
JOMAIN Adrien & ANTOINE Ombeline

14 mai 2022
FLOURY Mathieu & SMAÏLI Elodie

30 juillet 2022
DUSSAUGE Mathieu & BERTHIER Agathe

25 juin 2022
MATUR Michaël & LARATTE Mathilde

4 juin 2022
BICREL Eli & CHAHELOT Coralie

9 juillet 2022
MORATIN-CHEVALLIER Olivier/ YVES Audrey

30 juillet 2022
BIERCE Jean-Baptiste & MALLET Clara

26 août 2022
MURPHY Francis Gerard/ VILLARD Julia

■ **DÉCÈS 2022** ■

5 mai 2022
JOMIN Marcelle née TOSI

9 décembre 2022
VELASCO Gérard, Jean

CONCOURS FLEURISSEMENT « EMBELLIR LE BEAUJOLAIS DES PIERRES DORÉES » 22 OCTOBRE 2022 À VILLE SUR JARNIOUX

Chaque année, les 45 communes du territoire des pierres dorées sont invitées à participer au concours « embellir le Beaujolais des Pierres Dorées » et après avis du jury, le prix BOURGEAD est décerné à la commune la mieux notée.

Le but est de promouvoir et encourager le fleurissement et l'embellissement de notre territoire.

La dernière édition 2020 a été remportée par VILLE-SUR-JARNIOUX, qui de part la situation de crise sanitaire COVID a gardé ce titre exceptionnellement pendant 2 ans.

Le 22 octobre 2022 à 14h30, la commune a donc remis en jeu son trophée en rassemblant les 23 communes inscrites pour cette remise de prix.

Le trophée 2022 a été décerné à la commune de Belmont qui a pu célébrer cette récompense autour d'un buffet amical offert par la commune de Ville-sur-Jarnioux.

Bravo et merci à tous pour les efforts fournis à faire de notre territoire un lieu exceptionnel !



Mur de soutènement route de Saint-Roch, et refecton de la route : travaux réalisés par Le Département du Rhône.



■ DROITS ET DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN ■ D'UN COURS D'EAU

Les rivières du Beaujolais ne sont pas domaniales, le lit des cours d'eau appartient donc aux propriétaires riverains. Chaque propriétaire a des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis de la rivière et de ses berges.

■ Entretien du cours d'eau, de la berge et de la ripisylve (végétation)

Le fond du lit appartient au propriétaire de la berge concernée, jusqu'au milieu du cours d'eau. Le curage est strictement réglementé et doit faire l'objet d'une demande auprès de la police de l'eau (DDT du Rhône). Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses abords. Il doit notamment entretenir la végétation (en évitant une coupe à blanc), retirer les débris et embâcles entravant la libre circulation des eaux.

Pour des raisons d'intérêt général, le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais peut intervenir en propriété privée pour réaliser des travaux d'entretien sur les cours d'eau. Le riverain est alors tenu de laisser passer sur les bords de son terrain les agents en charge de cet entretien. Pour autant les propriétaires ne sont pas déchargés de leurs responsabilités et obligations !

Important : les travaux engagés en rivière peuvent être soumis, selon leur nature (ce n'est pas le cas de l'entretien de la végétation), à une procédure de déclaration ou d'autorisation auprès des services de l'État compétents en matière de police de l'eau. Pour éviter des sanctions, il convient donc au préalable de toute action, de se renseigner auprès de la DDT du Rhône, service Eau et Nature.

■ Respect du débit réservé

L'exercice du droit d'usage de l'eau - arrosage du jardin, abreuvement des animaux - ne doit pas aller à l'encontre du fonctionnement naturel des cours d'eau. Le débit réservé (débit minimal garantissant en

permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces) doit être respecté.

Attention ! Des arrêtés de restriction de l'usage de l'eau (arrêtés sécheresse) sont très régulièrement prescrits sur notre territoire, surtout en période estivale. Ils imposent souvent l'arrêt des prélèvements dans la rivière.

■ Gestion des déchets verts du jardin

Il est strictement interdit de stocker des déchets verts du jardin en bordure du cours d'eau. Emportés lors de crues, les déchets verts peuvent rapidement former des mini barrages et provoquer des inondations. Ils altèrent également la qualité des eaux des rivières.

■ Et les zones humides ?

Les zones humides sont des milieux aquatiques fragiles (prairies, serves, étangs...) qui rendent de nombreux services à la collectivité. Elles régulent les apports d'eau, épurent sa qualité et favorisent la biodiversité.

Il est important de les préserver et de les restaurer. Le Code de l'Environnement impose une réglementation stricte pour tous travaux qui pourraient les impacter. Par exemple les drainages, remblais, piétinements.

Renseignez-vous auprès de la police de l'eau (DDT du Rhône, service Eau et Nature).



**Vous avez des questions ?
Contactez le Syndicat Mixte
des Rivières du Beaujolais :**

contact@smrb-beaujolais.fr - Tél. 04 74 06 41 31

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s Itinérant (RAMI) se déplace sur les différentes communes du territoire afin d'organiser des animations. Ces temps ont lieu dans les locaux mis à disposition par les communes accueillant le RAMI. **Le Relais est invité à informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire.**

POUR L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

LE R.A.M recense l'offre et la demande d'accueil des jeunes enfants vous informe sur votre métier (ou futur métier) : l'agrément, le statut, les droits et les devoirs. **Il vous assure une écoute** dans l'exercice de la profession. **Il vous accompagne** dans votre pratique professionnelle en organisant des formations, des conférences ou soirées-débats. **Il permet de rencontrer d'autres professionnels** et ainsi rompre l'isolement vous associe aux temps d'animation avec les enfants afin de partager un moment convivial et enrichissant. **Il vous propose des moments festifs** (spectacle de Noël, fête d'été...)

POUR L'ENFANT

Afin d'être préparé à une meilleure socialisation, les enfants participent à des activités collectives (dessin, gommettes, motricité, lecture, pâte à modeler, peinture....) mais restent toutefois sous la responsabilité de l'assistant(e) maternel(le). **C'est aussi un moment privilégié** pour rencontrer et échanger avec d'autres enfants et d'autres adultes sur les temps de jeu libres.

POUR LES PARENTS ET FUTURS PARENTS

Le R.A.M vous aide dans la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le). Il vous donne toutes les informations sur les modes de garde vous accompagne pour les différentes démarches à accomplir.

Le relais Petite Enfance Itinérant Joujoubus est un lieu d'échange, d'écoute, de formation, d'accompagnement et d'information à destination des assistants maternels agréés par le président du conseil départemental, des gardes à domicile et des familles (service gratuit proposé la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et la Caisse d'Allocations Familiales).

> **Pour toute information complémentaire**, consultez le site : www.cc-beaujolais.com

Il vous sera possible de visualiser le planning des temps collectifs des Relais itinérants de votre secteur.

> **Permanences administratives les après-midis.** N'hésitez pas à contacter le R.A.M de votre secteur et à prendre rendez-vous avec **Anne Olympe Animatrice responsable du Relais Petite Enfance Joujoubus. Tél. 06 99 28 21 19**

Création d'un spectacle au Relais Petite Enfance Joujoubus :



Les 1^{er} et 2 avril 2022, un groupe d'assistantes maternelles volontaires accompagnées par Amandine Ferrier, intervenante en éveil musical, a proposé un spectacle, à l'ensemble des assistantes maternelles, aux enfants et à leurs parents. Le scénario de ce spectacle intitulé « **La maison du grand cerf** » a été écrit par Stéphanie Wiart, assistante maternelle à Létra. Les décors ont été réalisés par Stéphanie Bourgeay, assistante maternelle à Bagnols et Sylvie Vivier-Merle, assistante maternelle à Saint-Vérand. Les marionnettes ont été fabriquées lors des temps collectifs du relais avec la participation des enfants. Amandine Ferrier a apporté son soutien musical à ce projet grâce à des ateliers d'éveil proposés régulièrement lors des temps collectifs, depuis janvier 2021. Cerise sur le gâteau, les chansons ont toutes été signées par Françoise Nesme, assistante maternelle à Saint-Laurent d'Oingt. *Un grand MERCI à toutes les participantes et au public qui a répondu présent malgré la neige qui a surpris tout le monde en s'invitant au spectacle.*

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône accompagne les habitants du territoire dans leurs travaux d'amélioration de l'habitat : projet de rénovation énergétique, d'adaptation du logement pour faciliter le maintien à domicile, rénovation lourde.

Les habitants qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un conseil gratuit et personnalisé pour leurs projets de travaux et sont accompagnés par un interlocuteur unique tout au long de sa réalisation sur les volets techniques, administratifs et financiers.

Des aides financières sont mises en place pour les habitants du territoire propriétaires de leur logement.



La Communauté d'Agglomération
vous accompagne dans
la rénovation énergétique de votre logement

Profitez d'aides pour vos travaux !

- Diminuez vos factures d'énergie
- Améliorez le confort de votre logement
- Favorisez l'emploi local
- Valorisez votre patrimoine immobilier

Une question, un conseil, un projet ?
Contactez gratuitement un conseiller de l'ALTE 69
04 37 48 25 90

Les permanences conseils sur la commune de Villefranche au 13 rue Claude Bernard

(uniquement sur rendez-vous) :

- Tous les mercredis de 9h30 à 12h30 (à destination des ménages aux ressources modestes, assurées par SOLIHA)
- Tous les 2èmes mercredis du mois de 9h30 à 16h30 (à destination des ménages aux ressources intermédiaires et supérieures, assurées par ALTE 69)

Un plan d'aide à la rénovation énergétique adopté à l'unanimité

Lors du Conseil Communautaire du 30 juin 2022, les élus de la Communauté d'Agglomération ont adopté à l'unanimité un plan d'aide à la rénovation énergétique afin de prendre le virage de la transition énergétique sur le territoire.

En partenariat avec la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE 69)* et SOLIHA renseignent et accompagnent gratuitement les particuliers sur toutes les questions liées à l'énergie : rénovation énergétique performante, énergies renouvelables, économies d'énergies, ...

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé :

- Vous avez un projet immobilier, et souhaitez qu'il soit économe en énergie et réponde à des critères environnementaux ?
- Vous venez de faire une acquisition ? Vous voulez valoriser votre patrimoine bâti ?
- Vous êtes à la recherche de dispositifs de soutien pour votre projet : aides financières, emprunt et accompagnement de projet ?
- Vous voulez utiliser des sources d'énergies renouvelables ?
- Vous cherchez un professionnel qualifié ?
- Vous souhaitez savoir comment réduire au quotidien vos factures d'électricité, de chauffage, d'eau chaude ?

Des permanences d'informations locales

Pour les ménages non éligibles aux aides de l'Anah (ressources intermédiaires et supérieures), l'ALTE 69 assure des permanences sur RDV : Tous les 2èmes mercredis de chaque mois de 9h30 à 16h30, l'ALTE 69 assure des permanences à Villefranche-sur-Saône au 13 rue Claude Bernard. **Sur rendez-vous uniquement : 04 37 48 25 90 - tapez 2.**



VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE !

Accéder au guichet numérique 7j/7
sur le site internet de votre commune
ou sur
www.agglo-villefranche.fr

rèsBeaujolais f @ ▶

Changement de fenêtres, pose d'une clôture ou de panneaux solaires, extension, construction d'un abri de jardin, ravalement, etc. ; tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris. A partir du 1^{er} janvier 2022, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et les communes proposent aux particuliers et aux professionnels un guichet numérique, disponible 7j/7, qui permet de réaliser toutes ces démarches en ligne. Gratuite, simple et sécurisée, la dématérialisation est une solution supplémentaire de dépôt qui facilite les demandes et limite les déplacements.

Pour déposer une demande connectez-vous sur :

Guichet numérique de dépôt : <https://saasweb.oci-urbanisme.fr/NetADS/sve/connexion>

La Communauté d'Agglomération accompagne tous les habitants* dans leurs trajets du quotidien

Profitez de l'aide à l'achat d'un vélo !



+ d'infos et conditions d'attribution sur agglo-villefranche.fr

* Personne majeure et mineure émancipée

La commune de Ville-sur-Jarnioux a souhaité s'inscrire dans la continuité de cette démarche en octroyant une aide financière aux Villésiens ayant bénéficié de l'aide de la CAVBS. Il conviendra de présenter auprès du secrétariat de mairie, le courrier délivré par l'agglo-villefranche attribuant une subvention vélo accompagné d'un relevé d'identité bancaire. L'aide financière allouée par la commune est définie comme suit :

- 50 % du montant de la subvention de la CAVBS sera allouée aux Villésiens dans la limite de 100 € pour un vélo neuf et 50 € pour un vélo d'occasion incluant les VAE (vélo à assistance électrique),
- En cas de revente du vélo, la commune se réserve le droit de réclamer la restitution de la subvention.



LA SÉPARATION DE VILLE-SUR-JARNIOUX ET JARNIOUX

La première mention du nom de la commune date de 889 (cartulaire de l'abbaye de Savigny).

Pendant la Révolution du 5 mai 1789 (date d'ouverture des états généraux) au 9 novembre 1799 (date du coup d'état de Napoléon Bonaparte - 18 brumaire de l'An VIII selon le calendrier républicain), la commune prend le nom administratif de Charmont (en 1794), jamais utilisé dans les faits.

En 1869, Ville-sur-Jarniou et Jarniou se séparent et constituent deux communes distinctes.

Avant la révolution Ville et Jarniou ne constituaient qu'une seule et même paroisse, le pouvoir spirituel se situait à Ville et le pouvoir temporel (Le Seigneur et le Notaire) à Jarniou.

Au début de 1791 deux incidents ont bouleversé cet équilibre :

- L'élection de deux conseillers municipaux de Jarniou a été contestée par des habitants de Ville, mais soutenue par une contre-pétition des résidents de Jarniou.

- Le bris des bancs de l'église par des habitants principalement du hameau de Jarniou.

En janvier 1804, le maire de Ville-sur-Jarniou adressait aux autorités civiles un courrier reprenant point par point les demandes d'indépendance du hameau.

En février 1804, le conseiller d'état en charge du culte adresse au vicaire général du diocèse un courrier demandant aux autorités de combattre ce projet.

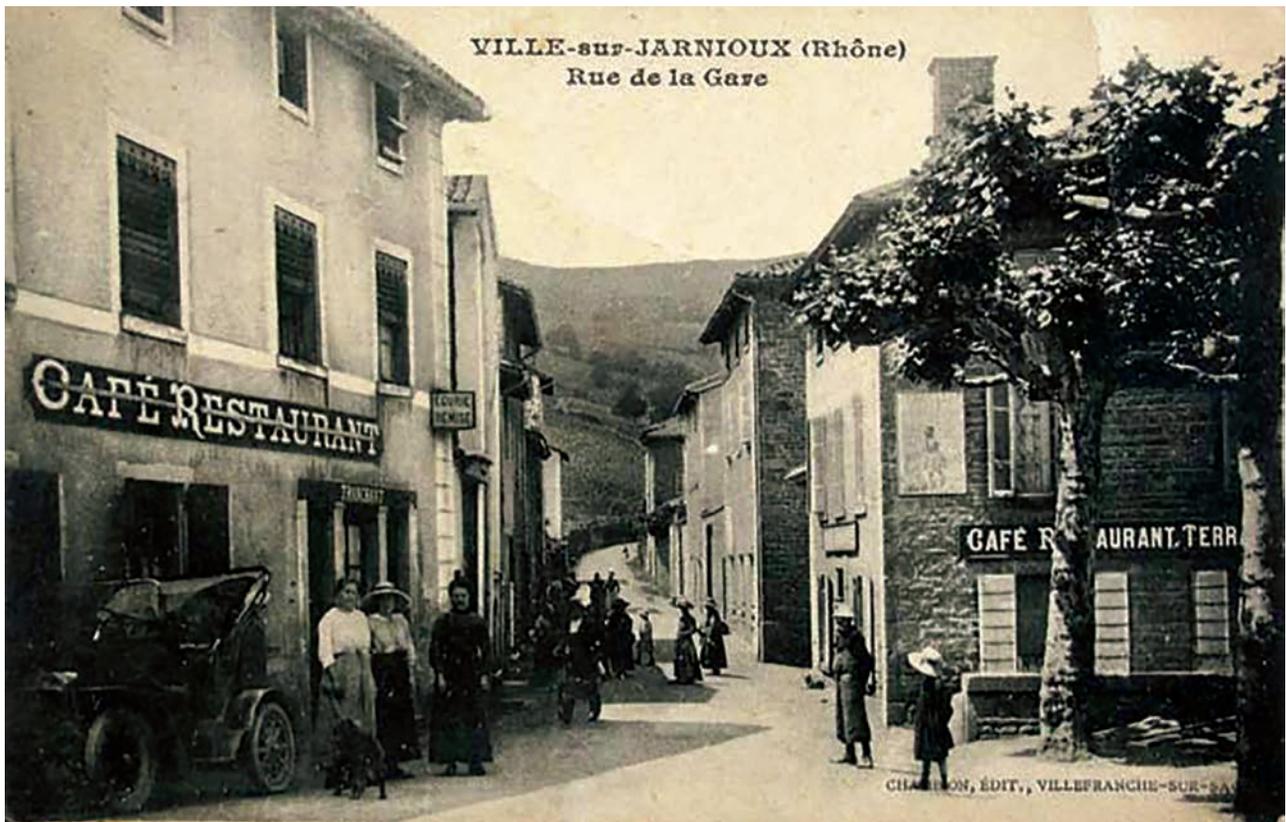
En 1807 le décret impérial du 30 septembre fit renaître l'espoir puisque celui-ci précisait que les paroisses trop étendues pourraient obtenir l'établissement d'une chapelle.

En 1811, aucune concrétisation n'étant intervenue, les habitants de Jarniou demandent à nouveau au cardinal, mais cette demande ainsi que celle de 1819 restèrent sans suite.

Entre 1820 et 1830, les relations semblaient apaisées puisque aucune demande n'est intervenue.

En 1830, nouvelle demande et nouveau refus.

En 1840 le cardinal De BONALD succède à cardinal FESCH. Le nouveau cardinal était plus sensible aux revendications de Jarniou et en 1847, il envoya un curé (M. BERNAY) à Jarniou.



Le 17 décembre 1847, le préfet avec l'accord du cardinal signe un arrêté désignant la commission mixte en charge de la délimitation de la succursale.

Compte-tenu des troubles de 1848, l'affaire resta sans suite jusqu'au 11 octobre 1852 où une nouvelle commission fut désignée.

Les travaux reprirent en décembre.

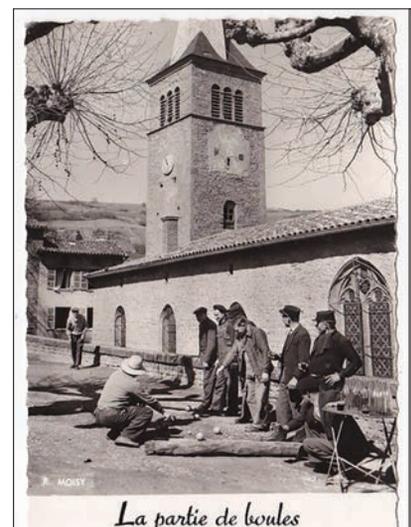
Cette sensibilité à la scission communale s'exprima aussi dans une lettre adressée en octobre 1852 au préfet donnant son opinion favorable à la création d'une succursale.

Les travaux de la commission furent validés le décret du 4 juin 1853 instituant la succursale, puis par le décret du 26 janvier 1854 (Archive Z56-132).

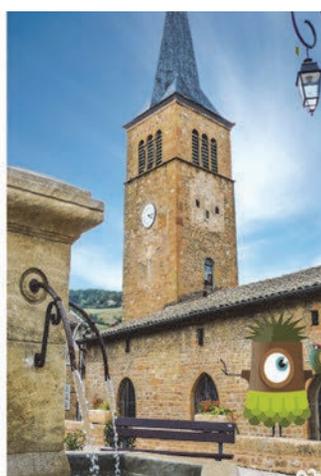
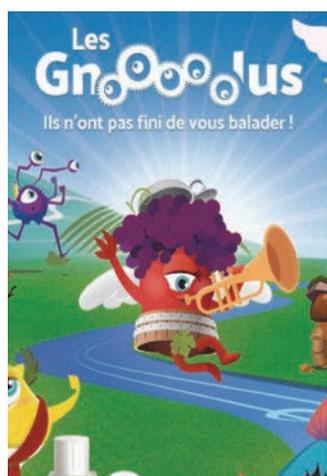
Par une pétition du 7 juillet 1867, les habitants de Jarnioux demandèrent que leur section fût érigée en commune distincte ; le hameau constituait déjà une paroisse séparée, il possédait son église, sa maison curiale, son cimetière (autour de la chapelle) et des ressources suffisantes pour assurer la construction des écoles.

Les questions d'intérêt entre Ville et Jarnioux furent réglées à l'amiable par une convention, en date du 23 avril 1868.

Le Conseil Général autorisa la création de la nouvelle commune, et Jarnioux fut érigée en commune le 21 janvier 1869...



DÉCOUVREZ LE BEAUJOLAIS AVEC LE GÉOCACHING : UNE CHASSE AUX TRÉSORS À VIVRE EN FAMILLE !



À Ville-sur-Jarnioux, le Gnolu Yokâ s'est échappé dans le village ! À vous de l'attraper en suivant le parcours et en résolvant les énigmes de ces créatures.

Pour jouer, il vous suffit de télécharger l'application 100% gratuite « Les Gnolus » disponible sur IOS et Android, et de vous créer un compte.

Le géocaching est une manière ludique de (re)découvrir des lieux du patrimoine tout en s'amusant !

Arpentez les villages du Beaujolais sous forme de 12 parcours à réaliser en famille ou entre amis.

Votre mission : Attraper les créatures Gnolus qui ont envahi le Beaujolais !



Choisissez un parcours à réaliser dans la commune de votre choix, une fois arrivé sur place le jeu commence ! Suivez les indications du parcours et résolvez les énigmes sur votre téléphone pour débusquer le Gnolu caché ! À la fin de votre quête, vous pourrez récupérer le badge correspondant et l'ajouter à votre collection.

Durant chaque balade, retrouvez également une sélection de lieux, commerces locaux et restaurants afin de compléter votre visite. L'application permet également de partager son expérience avec les autres chasseurs de la communauté. En multipliant les captures de Gnolus, débloquez aussi des récompenses virtuelles.

Rejoignez la communauté sur Facebook : « Les Chasseurs de Gnolus » et www.lesgnolus.fr

UNE IDÉE, UNE SUGGESTION... VOUS AVEZ LA PAROLE !

Dans l'objectif de mieux vous faire participer à la vie communale et de vous associer à l'amélioration du cadre de vie, la municipalité a mis en place des BOÎTES A IDEES dans lesquelles vous pouvez, au moyen d'un courrier anonyme ou non, soumettre des propositions sur tous les sujets qui touchent à la vie de la commune, et donc participer à une action collective.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE PREND CONNAISSANCE DE TOUS LES MESSAGES.

Les propositions pertinentes et toutes les bonnes idées de nature à intéresser le plus grand nombre sont étudiées. En fonction des demandes, une réponse globale sera donnée et insérée dans la lettre d'information communale ou donnée à titre individuel.

Une première boîte est installée au local technique (route de la Maladière), une seconde sur le mur extérieur de la salle associative du tacot (chemin du tacot).

